

**INTERVENTIONS DE CONTRÔLE DES COLONIES DE BERCE DU CAUCASE ET DE BERCE SPONDYLE
SUR LE TERRITOIRE DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT**

– RAPPORT FINAL 2019 –

MANDATÉ PAR

LE COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT



RÉALISÉ PAR

LOUIS DAVID PITRE

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT



9 DÉCEMBRE 2019

Contexte

La problématique de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) dans la région du Bas-Saint-Laurent a suscité au printemps 2015 la mise en place du *Groupe de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent*, coordonné par la direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent. Ce comité, formé notamment d'acteurs municipaux, ministériels et d'organismes de bassins versants, a établi des priorités d'action afin de lutter contre cette espèce exotique envahissante. Les efforts du comité ont notamment mené à l'intégration de cette problématique au sein du plan d'action du collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD). Le CRD du Bas-Saint-Laurent et CISSS ont ainsi investi des budgets en vue de contrôler les populations de berce du Caucase dans la région jusqu'en 2019. S'est ajoutée à la problématique une autre berce exotique envahissante, la berce commune ou spondyle (*Heracleum sphondylium*), qui fut signalée pour la première fois en 2017 sur le territoire des bassins versants du Nord-est du Bas-Saint-Laurent.

La coordination des activités de contrôle a été confiée par le Groupe de travail aux organismes de bassins versants (OBV) du Bas-Saint-Laurent pour leur zone respective. Le présent rapport présente succinctement, pour chacun des sites, les travaux réalisés par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) sur son territoire. Il fait suite aux rapports d'intervention déposés en 2016, 2017 et 2018 au CRD, avec qui un protocole d'entente a été signé pour l'attribution des sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux. Du temps pour la planification, la coordination, les interventions de contrôle et le suivi des interventions a été alloué à un professionnel de l'OBVNEBSL pour la réalisation du présent mandat. Certaines interventions ont impliqué des services professionnels indépendants, dont les facturations sont présentées en annexe.

Plan de lutte contre la berce du Caucase et la berce spondyle au Bas-Saint-Laurent

Les interventions de contrôle réalisées en 2019 sur les territoires des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (NEBSL) correspondent aux mesures identifiées au *Plan de lutte contre la berce du Caucase et la berce spondyle au Bas-Saint-Laurent*, mis sur pied par des membres du *Groupe de travail sur la berce du Caucase et la berce spondyle au Bas-Saint-Laurent*. Comme par les années précédentes, l'ensemble des interventions identifiées au plan de lutte ont par la suite fait l'objet d'une demande d'assujettissement, déposée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC). Les travaux planifiés pour la zone de l'OBVNEBSL ne furent pas soumis à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation tel que prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c.Q-2), puisqu'ils-ci étaient peu à risque de modifier la qualité de l'environnement.

Recensement des sites affectés et communications

Les sites contrôlés en 2019 correspondent aux colonies identifiées au plan d'action du Groupe de travail, ainsi qu'aux mentions transmises directement à l'OBVNEBSL par ses partenaires, par d'autres OBVs ainsi que par la population. La figure 1 présente, pour le nord-est du Bas-Saint-Laurent, un portrait des sites connus berce du Caucase (incluant les nouveaux sites identifiés cette année). Un seul site ayant fait l'objet de contrôle pour la berce sphondyle y est illustré. Soulignons que la répartition de la berce sphondyle demeure à documenter, mais des observations de l'OBV Matapédia-Restigouche (OBVMR) indiquent que sa distribution dépasse maintenant la vallée de la Matapédia, où elle est omniprésente, pour atteindre les territoires des MRC de la Mitis et de la Matanie. Dans le cadre du présent mandat, les efforts de lutte furent concentrés sur l'ensemble sur les colonies de berce du Caucase du territoire. La stratégie de contrôle pour la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent demeure à définir en collaboration avec les membres du groupe de travail. Les travaux réalisés sur cette espèce par l'OBVMR visent à ce stade principalement l'acquisition de connaissance.

Vers la fin avril, l'OBVNEBSL a avisé par courrier les propriétaires de lots affectés que des travaux de contrôle auraient lieu sur leur propriété. Tout comme en 2016, 2017 et 2018, l'OBVNEBSL a envoyé en juin 2019 une lettre à l'ensemble de ses contacts présentant la problématique ainsi qu'un document pour l'identification et la déclaration de l'observation de berce du Caucase, document adapté de l'outil conçu par la ville de Lévis (ANNEXE 3).

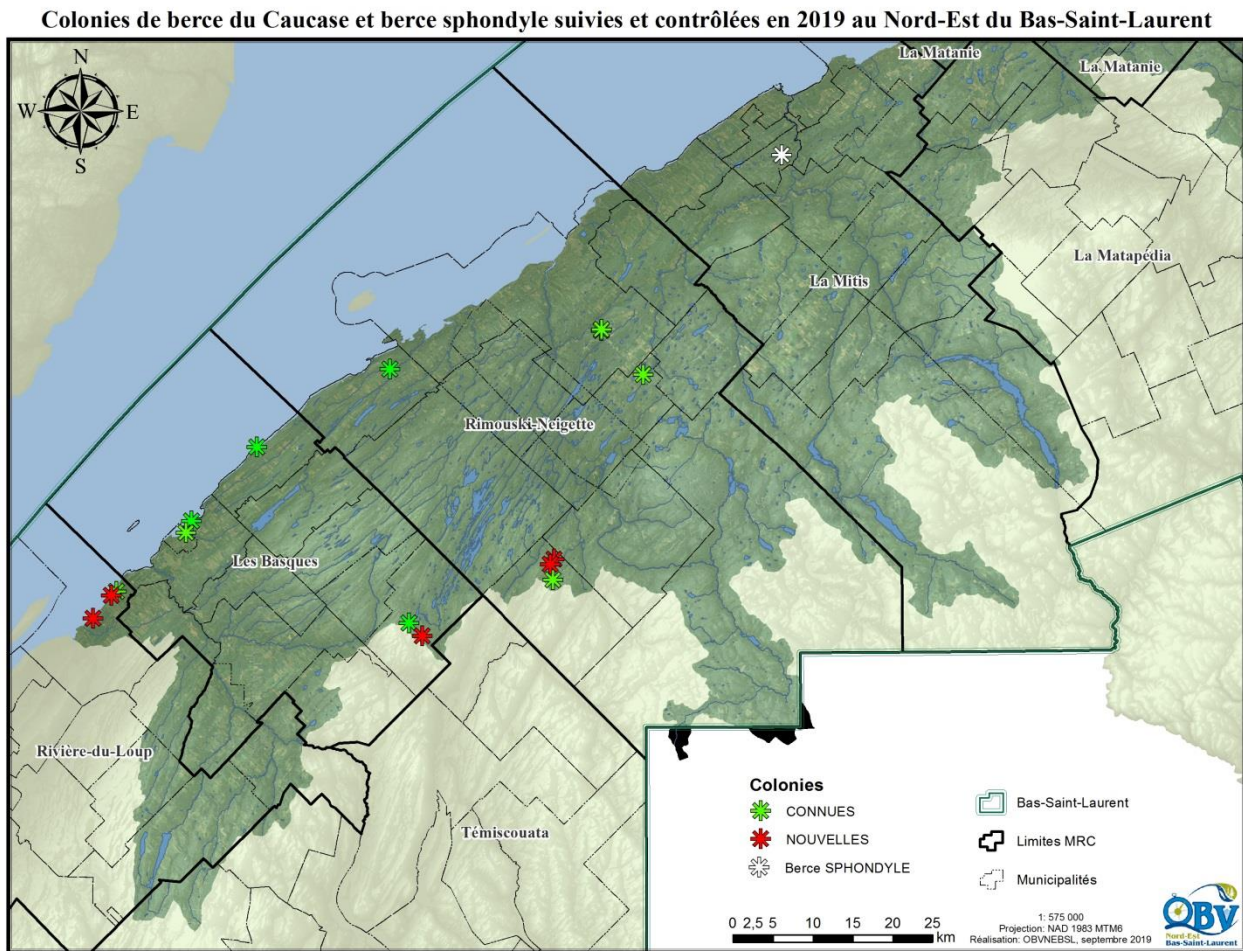


Figure 1. Occurrences et colonies de berce du Caucase au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent – 2019

Méthodologie

Les techniques de contrôle et d'éradication (extraction à la racine) de la berce du Caucase, enseignées par les professionnels d'Acérifor à l'occasion d'une formation dispensée en 2016, ont été mises en œuvre lors des interventions afin de maximiser le succès des opérations de contrôle et d'éradication. Les équipements de protection individuelle utilisés (Tyvek, visière, gants et bottes) et les méthodes de travail employées ont permis de réaliser les travaux de manière à prévenir les brûlures occasionnées par un contact direct ou indirect avec la sève. L'OBVNEBSL a eu recours aux services d'une agronome pour réaliser la pulvérisation de glyphosate à Sainte-Blandine (ANNEXE 2). Les mesures de prévention et équipements de protection appropriés ont été employés. Les interventions ont principalement été réalisées en 2 phases, soit une première phase de contrôle dès la mi-mai. Les plants de berce sont alors facilement repérables puisque les autres végétaux sont alors absents ou très peu développés. De plus, les opérations d'extraction à la racine sont facilitées car les racines

sont alors tendres et faciles à extraire et à segmenter. La réalisation d'une première phase d'intervention hâtive a aussi pour conséquence de favoriser la reprise des végétaux compétiteurs de la berce du Caucase. La fin du mois de mai semble également idéale pour les opérations de pulvérisation au glyphosate, compte-tenu que les feuilles de berce sont bien déployées mais encore de petite taille, optimisant ainsi le transfert du pesticide vers le système racinaire (à réaliser par temps sec et ensoleillé). Une application hâtive de glyphosate au printemps permet aussi d'éviter d'avoir un impact sur les populations indigènes, dont le feuillage n'est pas encore présent, et donc de favoriser la reprise de ces espèces compétitrices. Enfin les risques de brûlure sont grandement réduits lors d'interventions printanières, alors que les plants sont de faible taille et les manipulations réduites.

La deuxième phase d'intervention fut réalisée à partir de la mi-juillet, jusqu'au début août, soit avant la dissémination des graines. Cette 2^e phase permet de repérer prioritairement les plants matures, de procéder à l'étêtage lorsque trop nombreux, ou simplement d'éliminer ces plants en prenant soin de recueillir les fleurs dans des sacs robustes. Les ombelles de fleurs récoltées sont soumises à une solarisation pendant environ deux semaines afin de neutraliser les semences. Notons qu'en cas d'un étêtage sans élimination du plant, il est primordial de réaliser une seconde récolte pour les rejets (repousses) de fleurs avant la mi-septembre.

Travaux de contrôle sur les populations de berce du Caucase

Cette section présente une description des colonies traitées ainsi que la nature des travaux réalisés en 2019. Les travaux décrits dans le présent rapport sont complémentaires à ceux décrits dans les rapports déposés en 2016, 2017 et 2018, disponibles sur le site internet de l'OBVNEBSL. À ces interventions s'ajoutent une série de validations effectuées suite à des signalements provenant de partenaires et de la population suite à l'envoi de l'outil de signalement en juin (ANNEXE 3). Ces validations ont permis de constater qu'il s'agissait dans tous les cas de berce laineuse (*Heracleum maximum*).

➤ Municipalité : Saint-Guy

1) Coordonnées (degrés décimaux) : (-68.7825, 48.0337)

Description de la colonie : Colonie très affaiblie, répartie sur une superficie d'environ 300 m², située en terrain résidentiel ainsi qu'au sein d'un boisé. Il s'agit d'un milieu perturbé ayant fait l'objet de contrôle par le propriétaire en 2015 (remblai). Des travaux de contrôle ont eu lieu depuis 2017 sur ce site.

Interventions : En date du 14 mai 2019, des travaux d'extraction à la racine ont été effectués par l'OBVNEBSL. Seulement 7 plants ont été identifiés et extraits à la racine. À pareille date l'année précédente, cinq fois plus de plants avaient été éliminés (35 individus). Une deuxième phase réalisée le 25 juillet a permis d'éliminer 6 plants résiduels. Les plants étaient tous des individus immatures répartis entre le boisé et le terrain résidentiel. La nature compactée du sol (matériaux de remblai), a rendu difficile l'extraction complète de la racine pour un plant isolé.



Figure 2. Colonie à Saint-Guy – 14 mai 2019

2) Coordonnées (degrés décimaux) : (-68,760045, 48.1345) NOUVELLE OCCURRENCE

Description de la colonie : Il s'agit d'une nouvelle occurrence de berce du Caucase découverte à Saint-Guy, à l'intersection du 4^e rang et de la route 293. Cette colonie d'environ 100 m² comptait une 10^e de plants en fleurs et plusieurs jeunes plants au sein de matériaux de remblai. Située dans l'emprise de la route, les interventions de contrôle ont été réalisées par le Ministère des transports du Québec (MTQ), en collaboration avec l'OBV du fleuve Saint-Jean, qui a procédé à la pulvérisation de glyphosate sur le site. Les individus matures ont été étêtés et l'extraction de la racine était non complète pour plusieurs plants situés dans le remblai de la route (communication personnelle, MTQ, 2019)

➤ Municipalité : Trois-Pistoles

1) Coordonnées (degrés décimaux) : (-69.1601, 48.1345)

Description de la colonie : Une première colonie est répartie sur environ 500 m², située sur un lot privé, dans un dénudé humide et en partie dans un secteur marécageux aux abords d'un talus constitué de matériaux de remblais. Des interventions de contrôle ont eu lieu en 2016, 2017 et 2018 sur ce site.

Interventions : Une dizaine de plants ont été détectés et extraits le 14 mai 2019 dans ce secteur marécageux (40 plants avaient été éliminés par extraction à pareille date en 2018). Les racines de quelques jeunes plants extraits dans les matériaux de remblai du talus situé à l'ouest ne furent pas extraites complètement. Lors de la 2^e phase d'intervention du 18 juillet, une dizaine de plants y ont aussi été extraits, au travers des plants de berce laineuse. Aussi, environ 20 plants ont été extraits à quelques mètres à l'est du secteur inondé. Ce groupe d'individus, comprenant 3 individus matures, était dissimulé parmi la végétation arbustive et arborescente indigène (figure 3).



Figure 3. Berce du Caucase à Trois-Pistoles – 18 juillet 2019

2) Coordonnées (degrés décimaux) : (-69,159896, 48,13444)

Description de la colonie : Une population satellite, située à environ 25 mètres plus à l'est par rapport à la colonie 1, a été découverte cette année dans le dénudé humide. Cette population recouvre environ 75 m². L'apparence générale de certains plants à cette date laisse présager qu'il pourrait s'agir d'individus matures, donc d'une population d'au moins 2 ans d'âge. Des résidus d'une tige desséchée corroborent une dissémination potentielle il y a environ 2 ans (en 2017). De nombreuses plantules de l'année ont aussi été observées sur le site. Le sol y est de nature organique (terre noire) et la présence d'eau a été observée à environ 10 cm de profondeur dans le sol, indiquant qu'il pourrait s'agir d'une tourbière perturbée. En absence de couvert forestier, le milieu fournit les conditions idéales pour une croissance rapide de la berce. Notons qu'en présence d'eau dans le sol, les racines demeurent près de la surface et forment des ramifications denses. L'extraction complète des racines dans ce milieu est toutefois très aisée.

Interventions : Environ 50 plants ont été extraits à la racine le 14 mai (figure 4). Lors d'un suivi réalisé le 29 mai, une 40^e de plants de 2^e ou 3^e année ont aussi été éliminés. De nombreux minuscules plants de berce ont été observés sur le site à cette date (figure 5). La perturbation du sol par les interventions du 14 mai semble avoir favorisé la germination de semences, qui pourraient être abondantes dans ce secteur. Puisque l'extraction complète pour chaque plantule n'est pas réaliste, un fauchage a été réalisé à environ 1 po de profondeur directement dans le sol afin de sectionner leurs racines. Enfin, le 18 juillet, seulement 4 plants de bonne taille

ont été observés et éliminés. La compétition des plantules avec les herbacées indigènes (notamment la potentille qui est abondante) apparaît avoir interrompu leur croissance.



Figure 4. Colonie 2 à Trois-Pistoles – 14 Mai 2019

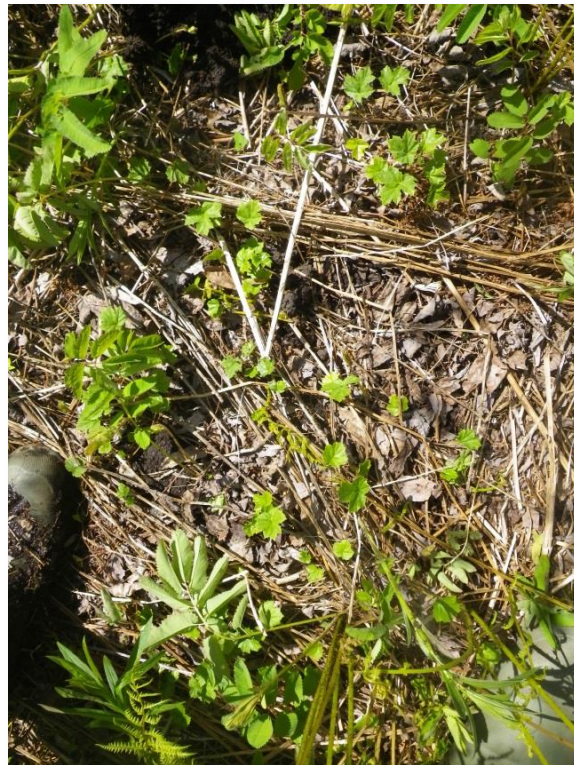


Figure 5. Jeunes plants de berce (Colonie 2 à Trois-Pistoles) – 29 Mai 2019

➤ Municipalité : Saint-Narcisse

Coordonnées (degrés décimaux) : (-68.3867, 48.3155)

Description de la colonie : Occurrence d'un seul plant isolé en 2017, où un plant mature en fleur était présent dans le fossé routier de la route 232. Le plant avait été éliminé par extraction à la racine en date du 11 juillet 2017. Les ombelles de fleurs avaient été récoltées et ensachées. Aucun plant n'a été observé en 2018.

Interventions : Deux visites ont été réalisées au cours de la saison estivale sur le site (13 mai et 20 août) et aucun plant n'a été observé. Cette « colonie » est considérée comme éradiquée.

➤ Municipalité : Notre-Dame-des-Neiges

Coordonnées (degrés décimaux) : (-69.1513, 48.1477)

Description de la colonie : Colonie répartie sur environ 75 m², située dans le talus d'un cours d'eau permanent, tout près son embouchure. Ce site est localisé en milieu riverain et côtier puisque situé très près du fleuve Saint-Laurent. Les individus sont épars au sein d'un aménagement riverain largement constitué de Pétasite du Japon, créant une couverture végétale dense. La colonie a fait l'objet d'interventions (pulvérisation manuelle de glyphosate) par MRC des Basques en 2016 et de contrôle par extraction à la racine en 2017. L'OBVNEBSL a réalisé un fauchage superficiel des racines de plantules et procédé à l'extraction de quelques plants en 2018, malgré la difficulté d'extraction dû à la nature compactée du sol. Le propriétaire mentionne qu'il coupe les plants au printemps et n'aurait pas observé de plants en fleur depuis 2004. L'introduction de la berce du Caucase daterait de 1996 selon ce dernier. La croissance des plants de berce semble ralentie de manière importante par la Pétasite, qui crée rapidement un couvert total au-dessus des plantules de berce.

Interventions : Quelques plants ont été extraits à proximité du cours d'eau le 14 mai 2019. De nombreux individus, regroupés sur environ 20 m² et situés en haut de talus furent très difficile à extraire à cause de la compaction du sol et la présence de racines. La fauche superficielle des racines de berce, réalisée dans ce secteur en 2018 ne semble pas avoir eu d'importantes retombées. Les plants sont toutefois très chétifs, probablement à cause de la compétition avec la Pétasite. Un suivi réalisé le 25 juillet a permis d'observer quelques plantules à l'ombre de la Pétasite.



Figure 6. Site de Notre-Dame-des-Neiges

➤ Municipalité : Sainte-Blandine

1) Coordonnées (degrés décimaux) : (-68.4570, 48.3664)

Description de la colonie : Colonie d'environ 500 m² située en bordure d'un boisé et d'une parcelle agricole (propriétaires : *ferme Blandinoise*) en culture. Des interventions d'envergure ont eu lieu depuis 2016 sur ce site, incluant de la pulvérisation de glyphosate en 2018. Le champ avait été labouré au printemps 2017, ce qui a pu contribuer à la dispersion des semences présentes dans le sol. Aucun plant n'a toutefois été observé ailleurs dans la parcelle agricole.

Interventions : Une visite du site le 13 mai a permis d'éliminer une quarantaine de plants épars sur le site, témoignant de l'efficacité des traitements chimiques de 2018 (figure 7). Une reconnaissance autour du site a permis de localiser une petite colonie satellite située à environ 30 m à l'ouest dans le boisé. De nombreux plantules recouvrent densément (jusqu'à 100 plants/m²) une superficie d'environ 25 m², à travers le cornouiller. Malgré l'absence de signes directs d'une dissémination (tronc desséché), tout porte à croire qu'un plant mature isolé aurait complété son cycle de vie en 2018. Compte-tenu de la densité des plants présents et de la difficulté de réaliser une extraction à la racine à cause des arbustes présent dans le boisé, une opération de pulvérisation manuelle fut envisagée (figure 8). Dans la même semaine, l'agronome et agricultrice Marie-Claude Lavoie a pulvérisé, à l'aide d'un pulvérisateur dorsal, du glyphosate (R/T 540 Herbicide Liquide No. Homologation PCP 28487), d'une concentration de 50 grammes d'ingrédients actif par litre de solution, sur une superficie de 25 m². Une visite de suivi a été réalisée le 17 juillet. Seulement 4 plants ont été extraits à l'endroit de la colonie principale. La colonie satellite traitée au glyphosate ne présentait qu'un seul plant lors du suivi, démontrant l'efficacité du traitement.



Figure 7. Colonie principale – 13 mai 2019



Figure 8. Plantules dissimulés parmi les cornouillers (colonie satellite) – 13 mai 2019

2) Coordonnées (degrés décimaux) : (-68.4576, 48.3649)

Description de la colonie : Colonie répartie sur environ 5000 m², principalement dans un boisé. La colonie s'étend à la limite ouest dans un talus de matériaux de remblai ainsi que sur un terrain résidentiel, et s'étend dans le boisé à l'est sans être contigüe avec la colonie 1, décrite ci-haut. Cette colonie était jusqu'à récemment la plus importante colonie sur le territoire de l'OBVNEBSL. Plusieurs opérations de contrôle ont depuis eu lieu entre 2016 et 2018, incluant des travaux d'étêtage, d'extraction à la racine, de débroussaillage d'arbustes pour faciliter les interventions, et de pulvérisation manuelle de glyphosate (2017). Les rapports d'interventions des années précédentes détaillent ces travaux de contrôle.

Interventions : Le 16 mai, environ 50 plants épars ont été détectés et extraits sur le site (comparativement à 125 plants à pareille date en 2018). Une petite colonie d'environ 10 m² dissimulée sous un couvert forestier semble être le résultat d'une dissémination ayant eu lieu en 2018. Un tronc desséché est présent à cet endroit, ainsi qu'une trentaine de plantules (Figure 9). Un fauchage superficiel a été réalisé pour éliminer les plantules.



Figure 9. Colonie satellite – secteur ouest 17 juillet 2019

Une deuxième phase d'intervention réalisée le 17 juillet a permis de localiser et d'éliminer 10 plants localisés à proximité du chemin résidentiel traversant la colonie. Aussi, 4 plants isolés ont été détectés dans la plate-bande d'un terrain avoisinant. Enfin, dans le secteur boisé, 25 plants immatures ont été extraits. Seulement 2 plants matures ont été éliminés (dont un plant extrait par la Ville de Rimouski et situé hors de l'aire connue de la colonie). Les ombelles de fleurs ont été récoltées et ensachées.

Il est fortement recommandé d'intensifier la surveillance de ce secteur ainsi que de la zone séparant les deux colonies principales de Saint-Blandine afin de détecter les potentiels individus potentiels s'y trouvant. La figure

10 présente un aperçu des principales observations d'intérêt pour ce secteur, incluant les plants pour lesquels l'extraction de la racine était incomplète et les sites où une dissémination aurait eu lieu en 2018.



Figure 10. Colonies de berce du Caucase Sainte-Blandine – 2019

➤ Municipalité : Esprit-Saint

1) Coordonnées (degrés décimaux) : (-68,5394, 48,0832) – kilomètre 88 de la 232

Description de la colonie : Colonie répartie sur environ 20 m², dans l'emprise de la route dans le bas d'un talus en remblai. Un vingtaine d'individus étaient en fleur à l'été 2017. Cette colonie est suivie depuis 2014 par le MTQ, qui y a réalisé des interventions de contrôle. La majorité des plants auraient été extraits par la racine en 2017. La colonie a été traitée par la MTQ au début de la saison (communication personnelle, MTQ 2018). Une vingtaine de plants auraient alors été éliminés.

Notons aussi l'occurrence d'un plant isolé, situé l'emprise de la route (-68.5172, 48.0959) et éliminé par M. Yves Dubé du MTQ en 2018.

Interventions : Un simple suivi a été réalisé par l'OBVNEBSL le 20 août 2019 sur ce site. Aucun plant n'a alors été détecté.

2) Coordonnées (degrés décimaux) : (-68,544169, 48,100935) – NOUVELLE OCCURRENCE

Description de la colonie : Il s'agit d'une nouvelle occurrence, détectée en fin de saison par l'OBV du fleuve Saint-Jean. La colonie borde le rang 1 du côté sud (en face du 222 rang 1) sur une distance d'environ 40 mètres, et s'étalant jusqu'à 3 m dans le boisé. Les individus sont épars, recouvrant moins de 5% du sol. Aucun individu mature n'a été observé à cet endroit. La nature du sol est assez meuble et serait favorable à l'extraction à la racine. Des travaux d'entretien routiers ont eu lieu à cet endroit et des semences pourraient avoir été transportées lors de ces opérations (figure 11).

Interventions : À cause de la découverte tardive de la colonie, aucun contrôle n'a été réalisé sur celle-ci en 2019.



Figure 11. Colonie de berce du côté sud du rang 1 à Esprit-Saint – 20 août 2019

3) Coordonnées (degrés décimaux) : (-68,537816, 48,106626) – NOUVELLE OCCURRENCE

Description de la colonie : Ce site serait à l'origine de la colonie 2 située en face du 222, rang 1. Il s'agit d'un terrain résidentiel, n'ayant pas fait l'objet d'une caractérisation. Des travaux de reconnaissance devront être réalisés à cet effet au printemps 2020. Une tige desséchée indique qu'il y a eu dissémination en 2018 (figure 12). Selon les propriétaires, la contamination serait ancienne et un bon réservoir de graines pourrait être présent dans le sol. Il a été rapporté que des plants seraient présents dans un chemin de VTT à proximité. Des travaux de détection devront aussi être menés dans les environs afin d'identifier d'autres colonies potentielles.

Interventions : Trois individus matures ont été éliminés par l'OBV du Fleuve Saint-Jean (-68.53770, 48.10669; -68.53786, 48.10656; -68.53795, 48.10666). On retrouve des plants juvéniles sur le terrain dans ces secteurs.



Figure 12. Preuve indirecte d'une dissémination sur le site en 2018 - 20 août 2019

Municipalité : L'Isle-Verte

1) Coordonnées (degrés décimaux) : (-69,27723, 48,067331)

2) Coordonnées (degrés décimaux) : (-69,285302, 48,062809) NOUVELLE OCCURRENCE

3) Coordonnées (degrés décimaux) : (-69,315778, 48,0365) NOUVELLE OCCURRENCE

Description des colonies : La colonie 1 était connue en 2018, où un seul plant mature isolé avait été éliminé en 2018. Cette année, trois petites colonies, toute situées près du fossé routier de la 132, présentaient des individus matures (incluant la colonie 1).

Interventions : Respectivement, 3 plants, 1 plant et 3 plants matures ont été éliminés des colonies 1, 2 et 3. Aucun autre individu n'a été observé sur ces sites et aucune dissémination n'a eu lieu cette année pour ces 3 populations. Le secteur de la 132 apparaît toutefois comme un corridor de dissémination potentiel et devrait être surveillé.



Figure 13. Berce du Caucase près du fossé de la route 132 à l'Isle-Verte – 25 juillet 2019

➤ Municipalité : Saint-Joseph-de-Lepage

Coordonnées (degrés décimaux) : (-68,1495, 48,5632) - berce sphondyle

Description de la colonie : Une première mention de berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*) avait été signalée à l'OBVNEBSL en 2017. Une petite colonie située dans le fossé la route 132 (côté ouest) comptant quatre individus en fleur a fait l'objet d'une intervention d'éradication par un professionnel de l'OBVNEBSL. Les ombelles de fleurs furent récoltées et ensachées. Aucune dissémination n'avait alors eu lieu. La nature compacte du sol (matériaux de remblai) avait toutefois rendu difficile l'extraction en profondeur des racines. Des suivis réalisés par la suite en 2018 n'avait pas permis de repérer de repousses de berce sphondyle

Interventions : Une visite du site réalisée le 13 mai 2019 par l'OBVNEBSL n'avait pas permis de détecter des individus de berce sphondyle à cet endroit. Toutefois, suite à un signalement de l'OBVMR une visite du site le 20 août 2019 a permis d'y observer 4 plants matures (Figure 14). Ceux-ci ont été éliminés avant la dissémination de leurs semences.



Figure 14. Berce sphondyle mature à Saint-Joseph-de-Lepage - 20 août 2019

Discussion et conclusion

Les interventions de contrôle des populations de berce du Caucase, réalisées au printemps et à l'été 2019 au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, ont permis de prévenir le renouvellement du foyer de graines du sol par l'élimination systématique de tout plant mature (en fleur) observé, avant leur dissémination. Dans l'ensemble, les interventions de contrôle mécaniques et chimiques sur les populations de berce du Caucase et sphondyle se sont avérées très efficaces et ont permis de réduire de manière importante le nombre d'individus ainsi que la densité et l'étendue de ces populations.

Six nouveaux sites ou colonies ont été découvertes au cours de la saison 2019. Parmi ceux-ci, notons les deux colonies d'Esprit-Saint, découvertes vers la fin août, qui n'ont pas été dûment caractérisés et qui devront faire l'objet d'une attention particulière au printemps 2020 pour identifier les mesures de contrôle adaptées. La découverte à Saint-Blandine, de deux sites isolés où il y aurait eu dissémination en 2018 démontre l'importance de redoubler les efforts de détection en périphérie et à l'intérieur des sites lors de la première phase des travaux en mai. Réitérons aussi l'importance d'initier une première phase hâtivement en saison (dès la mi-mai) pour faciliter la caractérisation des sites, la détection de colonies satellites potentielles, la réalisation des interventions ainsi que la reprise des végétaux compétiteurs. Il est aussi essentiel de réaliser une tournée exhaustive des sites lors de la 2^e phase d'intervention (mi-juillet) afin de repérer et d'éliminer les individus matures potentiels pendant la période de floraison, même si aucun plant n'a été détecté lors de la 1^e phase. Cette vigilance se justifie par la période de viabilité de graines dans le sol, d'environ 5 ans. Notons que pour certaines colonies comme Saint-Fabien, Saint-Simon-sur-Mer et Saint-Joseph-de-Lepage, des plants ont été repérés après une année ou plus sans observations directe d'individus.

Concernant la berce sphondyle, des mentions de sa présence sur le territoire des bassins-versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, transmises en 2018 par l'OBVMR, ont révélé l'existence plusieurs petites colonies en périphérie de la vallée de la Matapédia. Au total, plus d'une vingtaine de mentions validées ont été répertoriées sur le territoire de l'OBVNEBSL, notamment dans la MRC de la Matapédia, de la Mitis et de la Matanie. Cette espèce exotique envahissante mérite dès aujourd'hui une attention particulière, considérant son fort potentiel envahissant, son impact sur la biodiversité ainsi que sur la santé publique, tel que démontré dans la vallée de la Matapédia. Soulignons que ces nouvelles mentions ne furent pas considérées dans le plan de lutte de l'OBVNEBSL pour 2019 et ne sont pas représentées sur la figure 1, à l'exception de la colonie de Saint-Joseph-de-Lepage. Il est fortement présumé au sein du *Groupe de travail sur la berce du Caucase et sphondyle* que des travaux routiers impliquant le transport de terre contaminée par des semences de berce sphondyle constitue un vecteur de propagation de cet envahisseur sur le territoire. En ce sens, l'OBVNEBSL juge que des moyens devraient être mis en place pour enrayer cette propagation anthropique avant d'intégrer des mesures de contrôle et d'éradication des colonies de berce sphondyle sur le territoire des bassins versant du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent.

Enfin, la poursuite de la mise en œuvre du *Plan de lutte contre la berce du Caucase et de la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent* au cours des prochaines années est nécessaire afin d'assurer les retombées des efforts de contrôle investis depuis entre 2016 et 2019 et poursuivre l'épuisement des réservoirs de semences.

ANNEXE 3

OUTILS DE COMMUNICATION

Rimouski, 10 juin 2019

Bonjour,

Vous trouverez au lien suivant un [outil de communication](#) permettant à la population de reconnaître la berce du Caucase et de signaler sa présence à notre organisme, de même qu'au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC).

Les informations ainsi recueillies permettront de documenter la progression de cette plante exotique envahissante au nord-est du Bas-Saint-Laurent et de prioriser les interventions de contrôle sur le terrain. Nous vous demandons de bien vouloir distribuer et diffuser largement cet outil au sein de la population et ainsi participer à la lutte contre cet envahisseur.

Afin d'éviter de confondre la berce du Caucase avec une espèce indigène similaire, la berce laineuse, veuillez svp prendre soin d'observer et de photographier les caractères distinctifs tels qu'indiqués sur l'outil (feuilles, tiges et fleurs lorsque présentes) avant d'en faire mention à notre organisme.

Merci de votre collaboration,

Louis David Pitre, Biol. M. Sc.

Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 108, Rimouski (Québec), G5L 4H4
Téléphone: 418-722-0666 poste. 118
Télec. : (418) 725-4567
Courriel : pde@obv.nordestbsl.org
Site Internet : <http://obv.nordestbsl.org>

la Berce du Caucase

des **intrus**
dans votre jardin?

La berce du Caucase est une grande vivace de la famille de la carotte. S'échappant des jardins, elle colonise rapidement les milieux frais, humides et perturbés, comme les berges de cours d'eau, les fossés, les bords de routes et de chemins de fer, les terrains vagues et les champs.



Comment la reconnaître?

- Hauteur de 2 à 5 m
- Milieux frais, humides et perturbés

Floraison estivale blanche en ombelles aplatis

Tiges robustes, avec taches rougeâtres et poils blancs rudes

Rosette de grandes feuilles (jusqu'à 3 m) à 3 folioles irrégulières vertes foncées, dentelées et poilues

Impact

La berce du Caucase est très compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. L'ampleur du problème a conduit plusieurs pays à mener une lutte systématique pour l'éradiquer.

Elle représente également un risque pour la santé. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des **lésions cutanées parfois graves** semblables à des brûlures. Si vous avez été

en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé.

Ne pas confondre avec la berce laineuse!

La **berce laineuse**, une espèce indigène non envahissante, ressemble beaucoup à sa cousine la berce du Caucase. Avant toute tentative de contrôle, s'assurer qu'on est bien en présence de l'envahisseur. La berce laineuse se distingue de la berce du Caucase par les caractères suivants :

- Taille plus petite (moins de 3 m)
- Taches rougeâtres absentes de la tige ou peu nombreuses
- **Poils blancs souples et abondants sous les feuilles (comme du feutre) et sur les tiges**

Photos: giant hemlock, leaf with petiole, photos de berce laineuse : Berce laineuse (18146) et de berce du Caucase : 536622
Commentaire: détail du pétiole © Fritz Geller-Grimm; plants fleurs © Joost J Bakker (18488); lésions cutanées © Larnac, Wikimedia Commons; fleur et tige amines plan © Geoff Couper; fleur amines plan © Harry Harris

Berce du Caucase



Historique

Originaire des montagnes du Caucase au sud-ouest de l'Asie, cette plante des plus spectaculaires a été introduite en culture pour la première fois en 1817 dans un jardin botanique de Londres. Échappée des jardins horticoles, elle a colonisé les habitats naturels et les zones agricoles et urbaines. Son introduction dans les jardins canadiens remonte aux années 1940. Des plants naturalisés ont été aperçus pour la première fois au Québec dans les années 1990.

Aujourd'hui

Aujourd'hui, la berce du Caucase est naturalisée en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et au Canada. Au Québec, sa distribution est actuellement en expansion.

Comment l'éradiquer?

La berce du Caucase se disperse rapidement car elle produit une très grande quantité de graines qui se laissent transporter par le vent ou l'eau. Il est possible de contrôler son expansion par des méthodes de lutte mécanique répétitive en veillant à détruire la production de graines et les semis. Les plants peuvent être tondus, coupés ou arrachés tôt au printemps en prenant soin de retirer les racines. Coupez à 15 cm du sol ou tondez les plants et sectionnez les racines à environ 20 cm de profondeur. Retirez le plus de racines à l'aide d'une pelle ronde ou d'une bêche. Dans le cas d'une tonte mécanique, évitez toute projection des débris en utilisant par exemple un mécanisme d'ensilage automatisé ou ramassez tous les débris.

Pour une petite colonie, vous pouvez recouvrir la zone d'une toile géotextile après avoir coupé les racines. Un travail profond du sol jusqu'à 24 cm de profondeur peut limiter la repousse des plants et la germination des graines. Assurez un suivi 2 ou 3 fois durant l'été et les années suivantes jusqu'à la disparition complète de la colonie.



N'oubliez pas de vous protéger!

Vous devez couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs (pantalons, manches longues, gants, etc.) non absorbants en portant une attention particulière à la jonction des vêtements. Protégez vos yeux en portant des lunettes ou une visière. Assurez-vous que personne ne se trouve dans un rayon où il pourrait être atteint par la sève ou les débris projetés lors du fauchage, de la tonte ou de la coupe. Lavez les outils qui ont été en contact avec la sève.

Au jardin, pensez alternatives indigènes!



Sureau du Canada



Angélique pourpre

Contribuez à la lutte aux plantes exotiques envahissantes!

Signalez vos observations de berce du Caucase!

Envoyez adresse/coordonnées ET photos (tiges, feuilles et fleurs) à l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



pde@obv.nordestbsl.org

berce@mddelcc.gouv.qc.ca

Références

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. La berce du Caucase. www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. La berce du Caucase. www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm

Pereg, D. et al. 2009. Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. La berce du Caucase : un envahisseur toxique. www.dlapp.qc.ca/publi/cationa/Berce_du_Caucase_Document_info_02092009.pdf

Union Saint-Laurent Grand Lacs, Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes. Fiche descriptive de la berce du Caucase. www.rspee.glu.org/recherche_espece/fiche_espece.php?recordID=440&lan=fr

Jéco-agis!



VILLE DE
LÉVIS

Réalisation :



Photos : détail de la fleur © Harry Harris; graines © Eva the Weaver, Flickr;ureau du Canada © Scott Zona, Flickr; angélique pourpre © pchigmon, Flickr; coléoptère © Annetou21, Flickr; fleur et tige amine-plan © Geoff Coups

© 2011



Le 24 Avril 2018

Objet : INTERVENTIONS DE CONTRÔLE ET D'ÉRADICATION DE LA BERCE DU CAUCASE

Madame, Monsieur,

Des travaux de contrôle et d'éradication, visant à freiner la dispersion de la berce du Caucase, auront lieu à partir du mois de Mai 2018 dans quelques municipalités du Bas-Saint-Laurent. Comme vous êtes propriétaire d'un lot affecté par une population de berce du Caucase ou propriétaire d'un lot connexe, nous vous informons que nous réaliserons gratuitement ces travaux, dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Cette initiative découle des efforts de concertation du travail du Groupe de travail sur la berce du Caucase du Bas-Saint-Laurent et repose sur la contribution du Collectif Régional de Développement (CRD) et de la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent. La coordination des travaux est réalisée par l'Organisme des bassins-versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL).

Rappelons que la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante exotique envahissante répertoriée pour la première fois au Québec en 1990 mais dont la présence est connue depuis quelques années au Bas-Saint-Laurent. Sa production importante de graines et leur persistance dans l'environnement lui permet de coloniser rapidement divers milieux. La sève et les graines de la berce du Caucase contiennent des toxines pouvant causer des dermatites sévères jusqu'à 48 heures après l'exposition.

Pour plus de renseignements, svp n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci de votre collaboration.

Louis David Pitre, Biol. M. Sc.

Coordonnateur de projets, Responsable du Plan directeur de l'eau (PDE)
Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent